

Groupe de travail du 14 février 2013 Liste d'aptitude ITRF

Notre groupe de travail est aujourd'hui réuni pour examiner les dossiers pour les promotions par liste d'aptitude des ITRF.

La Cgt souhaite interpeller l'administration sur plusieurs points qui lui paraissent essentiels.

Des possibilités de promotion toujours plus minces.

Le premier est le constat amer de la diminution très sensible des possibilités de promotions, qu'on en juge :

Corps	2013	2012	
IGR	28	26	+2
IGE	103	111	-8
ASI	68	82	-14
TECH	246	293	-47
	445	512	-67

À la RGPP succède aujourd'hui la MAP, ces chiffres en sont une illustration. Nous sommes passés de 512 possibilités de promotion en 2012 à 445 en 2013, soit une baisse de 13%.

Elle est injuste pour l'ensemble des collègues qui s'investissent dans leur travail et qui voient chaque année diminuer leur pouvoir d'achat et s'éloigner une possibilité de promotion.

Si on examine de près le corps des IGR, malgré les 28 possibilités de promotion et le solde positif de +2, nous avons pour la seule académie d'Aix-Marseille hors enseignement supérieur 8 dossiers! Une rapide petite estimation montre que les possibilités de promotion pour ce corps sont en réalité très faibles.

Pour les collègues TECH, l'injustice est encore plus criarde : -15% de possibilités de promotion cette année. Ce corps comporte l'essentiel de nos collègues ex-OP ou ATEE, vigiles ou chauffeurs qui ont été intégrés dans une filière étrangère à leurs métiers et dont les chances de promotion déjà minces s'amenuisent année après année.

Cette diminution drastique touche tous les corps : les collègues labos, à qui des propos lénifiants ont tenté de faire croire qu'ils auraient plus de promotions après leur intégration forcée dans la filière ITRF en 2011, apprécieront.

L'opacité du système

À ce problème s'ajoute celui du manque de transparence dans le système de promotions. Depuis toujours, la Cgt réclame l'adoption de critères clairs et non ambigus à l'aune desquels l'ensemble des candidatures seraient examinées.

La Cgt réclame également que l'ensemble des collègues soient classés et que le classement soit publié. Rappelons que notre aimable direction s'y était encore refusée l'année passée pour des motifs des plus abscons.

Cette revendication est celle de l'immense majorité des collègues qui supportent de moins en moins ce qu'ils considèrent comme de l'opacité.

Nous faisons d'ailleurs remarquer à notre direction, que l'adoption de nos propositions aurait évité les tensions très palpables qui existaient l'année passée au sein même de la direction où chacun semblait pousser son poulain.

L'absence de démocratie sociale

Enfin, la Cgt ne terminera pas son intervention sans fustiger durement la note envoyée par la DGRH du ministère aux académies qui ose affirmer que

« dans les structures pour lesquelles il n'a pas été institué de commission paritaire établissement par la voie réglementaire, il est vivement recommandé que soit réuni avec les organisations syndicales un groupe de travail sur les mêmes questions. <u>S'agissant de ces membres</u>, il n'est pas envisageable d'organiser les élections pour en désigner les membres. »

La Cgt rappelle la position intangible qui est la sienne : les collègues doivent pouvoir élire leurs représentants, ceci constitue la base de la démocratie sociale. Pour notre part, nous ne nous satisfaisons pas de la situation actuelle.

Face à un système de promotion aussi injuste que peu transparent, la Cgt porte la revendication du personnel qui peut se résumer ainsi :

Justice, transparence, démocratie sociale.